

**73030 - Rénovation et  
accroissement du parc privé - ANAH**

**PDALHPD - Proposition d'une contribution et d'un  
projet de convention à conclure avec le CLER-Réseau  
pour la Transition Énergétique : accompagner les  
ménages à la maîtrise de l'énergie qui s'inscrit  
dans le cadre du Service Local d'Intervention  
pour la Maîtrise de l'Energie pour l'année 2018**

**Rapport n° CP/2018/231**

**Service gestionnaire :**

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de conclure un partenariat avec le CLER-Réseau pour la Transition Énergétique, en vue de la mise en œuvre du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME Actifs 67) sur le territoire départemental hors Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2018.

Le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) est un programme d'action de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages modestes, destiné aux collectivités locales. Il permet d'organiser des actions de lutte contre la précarité énergétique, tout en renforçant le repérage des ménages en précarité énergétique. Le CLER-Réseau pour la Transition Énergétique, coordonne à l'échelle nationale le dispositif SLIME. Il permet aux collectivités de valoriser en certificats d'économies d'énergies (CEE) « précarité énergétique » leurs dépenses dédiées à la mise en œuvre du dispositif localement, que les actions soient réalisées par les agents de la collectivité ou par un partenaire.

L'arrêté du 18 décembre 2017 (réf. NOR : TRER1734619A) portant reconduction des programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie pour l'année 2018, au titre du programme SLIME n°PRO-INFO-PE-1, a permis au CLER-Réseau pour la Transition Énergétique de lancer un appel à candidatures auprès des collectivités ou structures souhaitant porter un SLIME.

Par délibération du 26 mars 2018 (CD/2018/008), le Conseil Départemental, a adopté le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), dans lequel la lutte contre le mal logement et la précarité énergétique constitue un axe prioritaire dans le cadre de l'accompagnement à la transition énergétique et la recherche d'un habitat performant.

Le Département a décidé de faire acte de candidature à l'appel à projet 2018 lancé par le CLER-Réseau pour la Transition Énergétique pour la mise en place d'actions d'accompagnement des ménages pour la maîtrise de l'énergie. La candidature du Département a été retenue.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une contribution pour la mise en œuvre du dispositif et d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec le CLER.

### **1. La déclinaison bas-rhinoise du SLIME**

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020, le Département a réaffirmé sa volonté de mener des actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique.

Le dispositif SLIME sur le Bas-Rhin lancé en 2013, a pour objectif d'organiser la détection des publics en situation de précarité énergétique, d'organiser des visites avec diagnostic du logement et de promouvoir des actions d'accompagnement aux écogestes et/ou des orientations vers des interventions sur le bâti.

L'utilité du dispositif a été démontrée pour les ménages en précarité, pour les travailleurs sociaux, ainsi que pour le repérage des situations de logements insalubres et non décents, tout comme pour l'orientation vers les travaux de rénovation à travers le PIG Rénov'Habitat.

L'action du SLIME constitue une opération préventive aux impayés d'énergie et cible les ménages logés sur le territoire départemental hors territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- les ménages bénéficiaires d'aides pour les travaux d'énergie qu'ils réalisent ;
- les ménages bénéficiaires d'une aide aux impayés d'énergie de la part du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) ;
- les ménages, signalés par les travailleurs sociaux du Département ou par les centres communaux d'action sociale (CCAS), ayant des difficultés à se chauffer ou à payer leurs charges d'énergie ;
- les ménages signalés par les fournisseurs d'énergie (Electricité de Strasbourg, EDF, ...) ayant des consommations importantes ou des impayés ;
- les ménages signalés par la CAF ayant des difficultés à acquitter leurs factures d'énergie.

Ces ménages sont majoritairement repérés par les travailleurs sociaux du Département, les associations intervenant dans le domaine du logement, et les centres communaux d'action sociale (CCAS).

Pour la période 2013-2017, la gestion de ce dispositif a été réalisée en régie par le Département, en lien avec ses partenaires institutionnels (Communes, CCAS, Intercommunalités, fournisseurs d'énergie, CAF et associations). Le bilan fait état de plus de 420 ménages suivis. Ces ménages ont pu bénéficier d'un diagnostic des consommations suivi de conseils d'usage et comportementaux en lien avec la réalité du logement, de la fourniture de petits équipements permettant de réaliser des économies (ampoule basse consommation, mousseur, boudin de porte, etc.) et d'une orientation vers les dispositifs adaptés à leur situation :

- travaux réalisés dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67 ;
- accompagnement par le Dispositif Départemental d'Éradication du Logement Insalubre ou Non Dément (DDELIND) ;
- mise en place d'un accompagnement social lié au logement ;
- mise en place du tarif de première nécessité, etc.

## **2. Proposition d'attribution d'une contribution et d'un projet de partenariat à conclure avec le CLER pour la mise en œuvre du SLIME à l'échelle du département du Bas-Rhin hors Eurométropole de Strasbourg**

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, il est proposé d'accompagner 220 ménages sur ses territoires. Le Département mettrait en œuvre les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de cette action notamment avec la présence d'une coordinatrice qui aura en charge de :

- rendre visite aux ménages concernés, préalablement signalés par les travailleurs sociaux ou partenaires,
- réaliser un diagnostic socio-technique intégrant une analyse du bâti, des comportements, ainsi que des factures d'énergie,
- sensibiliser ces ménages aux éco-gestes, et donner du petit matériel adapté aux situations,
- renvoyer vers les dispositifs adaptés tels que les opérateurs du PIG Rénov'Habitat, le DDELIND, le logement social...

Afin de permettre le déploiement du dispositif, le Département prioriserait son action sur les territoires prioritaires :

- les territoires sur lesquels les taux de précarité énergétique sont les plus importants : Communauté de communes de l'Alsace Bossue, Communauté de communes de Sauer Pechelbronn, Communauté de communes de Hanau-La Petite-Pierre
- les territoires partenaires du PIG Rénov'Habitat 67 concernant la lutte contre la précarité énergétique : Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Communauté de communes du Pays de Wissembourg, Communauté de communes du Ried de Marckolsheim, Commune de Muttersholtz, Communauté d'Agglomération de Haguenau, Communauté de communes du Pays de Saverne-Marmoutier-Sommerau, Communauté de communes de l'Outre-Forêt.

Il est proposé que le Département attribue au CLER une contribution à hauteur de 4% des crédits affectés à l'opération. En contrepartie, le CLER organiserait l'accompagnement de l'équipe du SLIME, la mise en réseau des acteurs, le développement des outils (tels que SoliDiag), ainsi que la remise des certificats d'économie d'énergie (CEE) permettant le financement partiel du dispositif.

Le coût total du dispositif est estimé à 150 152,72 €, réparti selon le tableau ci-dessous et dont 8 460 € sont à la charge directe de l'État. Les recettes estimées pour le Département après la vente des CEE s'élèvent à 81 000 €.

*Tableau des dépenses liées au projet sur la période du 01/01/2018 au 31/12/2018*

<b>Nom des financeurs</b>	<b>Prestation prise en charge</b>	<b>Montant de la participation</b>	<b>Recettes de la vente des Certificats d'économie d'énergie (CEE) à un tiers (estimation)</b>
Département du Bas-Rhin	Participation à la rémunération des agents affectés à la mission, formation, communication, frais de déplacement, équipement	136 243 €	81 000 €
	Soutien - Animation assurée par le CLER	5 449,72 € TTC	
Etat	Financement des volontaires en service civique	8 460 €	

Le montant de la contribution à attribuer au CLER s'élèverait ainsi à 5 449,72 € TTC.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une contribution d'un montant de 5 449,72 € TTC au CLER-Réseau pour la Transition Énergétique pour la mise en œuvre du dispositif SLIME sur le territoire départemental hors Eurométropole de Strasbourg.

Il est également proposé d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure pour la mise en œuvre du dispositif SLIME sur le territoire départemental hors Eurométropole de Strasbourg, annexé au présent rapport, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

La Commission Emploi Insertion et Logement réunie le 28 juin 2018 a émis un avis favorable à ce projet de délibération.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
44431	65-6558-72	5 449,72 €	5 449,72 €	€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *décide d'attribuer une contribution de 5 449,72 € TTC au CLER, pour l'accompagnement de l'équipe SLIME dans la mise en œuvre du dispositif, l'animation du réseau et la remise des certificats d'économie d'énergie ;*
- *approuve les termes du projet de convention, annexé à la présente délibération ;*
- *autorise son président à signer cette convention, annexé à la présente délibération.*

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY